

Janvier 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Huitième session
Rome, 8-12 avril 2013
Liste de thèmes pour les normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)
Point 8.1.4 de l'ordre du jour
Mis au point par le Secrétariat de la CIPV

I. Historique

1. Le présent document récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV.
2. À sa septième session, en 2012, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a demandé au Comité des normes (CN) d'examiner l'affectation de thèmes aux objectifs stratégiques du Cadre stratégique de la CIPV et la possibilité d'établir le thème *Produits en bois et produits artisanaux à base de bois brut* (2008-008) en tant qu'annexe au thème *Gestion des risques phytosanitaires lors des transports internationaux de bois* (2006-029).
3. À sa réunion d'avril 2012¹, le CN:
 - a ajouté les expressions *organisme nuisible contaminant, fleurs coupées et rameaux, zone menacée, zone de quarantaine, niveau de tolérance, site de production et zone protégée* à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, en tant que sujets; à examiner par le Groupe technique pour le Glossaire;
 - a supprimé les cinq traitements (sujets) indiqués ci-après de la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV car le demandeur n'avait pas donné suite à deux lettres qui lui avaient été adressées ou avait demandé le retrait du traitement de la Liste:
 - *Traitement thermique à la vapeur contre les mouches des fruits sur Mangifera indica* (2006-132);

¹ Rapport disponible à l'adresse suivante: https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no_cache=1&L=2

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

- *Fumigation à l'iodure de méthyle contre Bursaphelenchus xylophilus et Coleoptera: Cerambycidae dans les matériaux d'emballage à base de bois* (2007-116);
 - *Traitement thermique contre Bactrocera cucumis sur Cucurbita pepo* (2009-101);
 - *Traitement thermique à la vapeur contre Bactrocera tryoni sur Lycopersicon esculentum* (2009-104);
 - *Traitement par le froid contre Ceratitis capitata sur Citrus paradisi* (2010-101).
- a recommandé de modifier la priorité des deux thèmes suivants: *Examen des NIMP* (2006-012), passé au degré de priorité 4, et *Utilisation des permis comme autorisation d'importer* (annexe à la NIMP 20:2004 *Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) (2008-006), passé au degré de priorité 3.
4. À sa réunion de novembre 2012², le CN:
- a examiné et approuvé l'affectation des thèmes figurant dans la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV aux objectifs stratégiques du Cadre stratégique de la CIPV;
 - a décidé que la décision relative à la mise au point éventuelle du thème *Produits en bois et produits artisanaux à base de bois brut* (2008-008), en tant qu'annexe au thème *Gestion des risques phytosanitaires lors des transports internationaux de bois* (2006-029), serait prise lorsque la spécification serait présentée pour approbation.
 - a ajouté l'expression *liste d'organismes nuisibles* à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, en tant que sujet; à examiner par le Groupe technique pour le Glossaire.
5. On peut consulter la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV sur le Portail phytosanitaire international (PPI), à l'adresse suivante:
https://www.ippc.int/index.php?id=stds_work_programme&no_cache=1&L=2.

II. Recommandations

6. La CMP est invitée à:
- 1) *prendre note* de l'affectation des thèmes figurant dans la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV aux objectifs stratégiques du Cadre stratégique de la CIPV (https://www.ippc.int/index.php?id=stds_work_programme&no_cache=1&L=2);
 - 2) *adopter* la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, telle que présentée sur le PPI (https://www.ippc.int/index.php?id=stds_work_programme&no_cache=1&L=2);
 - 3) *adopter* le changement de priorité des deux thèmes suivants: *Examen des NIMP* (2006-012), passé au degré de priorité 4, et *Utilisation des permis comme autorisation d'importer* (annexe à la NIMP 20:2004 *Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) (2008-006), passé au degré de priorité 3;
 - 4) *demander* au Secrétariat d'actualiser en conséquence la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV et de publier la version mise à jour sur le PPI.

² Rapport disponible à l'adresse suivante: https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no_cache=1&L=2